



Présentation

Le Certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur est une certification accréditée par le Ministère de l'Éducation Nationale (créé par [l'arrêté du 22 mai 2000](#)) et adossée au Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL). Il permet d'évaluer les compétences opérationnelles de communication des étudiants en plusieurs langues : anglais, allemand, italien, espagnol de niveau 2.

Savoir-faire et compétences

Le CLES est un dispositif de certification complet qui évalue de façon directe **5 compétences** : la compréhension de l'oral, la compréhension de l'écrit, la production écrite, la production orale et l'interaction orale.

Conditions d'admission

EN COURS DE REDACTION

Infos pratiques